



DÉCISION DU MAIRE
N° DEC2023-062
PRISE EN VERTU DES
POUVOIRS DÉLÉGUÉS PAR LE
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Avenant n°2 – Marché de maintenance de défibrillateurs

Le Maire de la ville de Semoy,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,
VU l'article L.2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,
VU la délibération du Conseil Municipal n°36/20 en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur, s'agissant des contrats relatifs aux besoins de fournitures et services, à 100 000 € HT et s'agissant des contrats relatifs aux travaux publics, à 1 000 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant que l'achat de trois nouveaux défibrillateurs équipant les bâtiments communaux après le début d'exécution du marché nécessite d'intégrer la maintenance de ces nouveaux appareils au sein du marché en question,

DECIDE

Article 1 : De signer l'avenant n°2 au marché de maintenance de défibrillateurs signé avec l'entreprise A CŒUR VAILLANT afin d'intégrer la maintenance de trois nouveaux appareils de défibrillation.

Article 2 : Le nouveau montant du marché est de 750,00€ pour la maintenance annuelle hors consommables.

Article 3 : De rendre compte, conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du CGCT, de la présente décision au cours de la prochaine séance du Conseil Municipal et figurera au registre des délibérations.

Fait à Semoy le 11 septembre 2023

Le Maire,

Laurent BAUDE



Transmission et réception en préfecture le :

Publication numérique le :

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :
-date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité
-date de sa publication et/ou de sa notification

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le



ID : 045-214503088-20230911-DEC2023_62-AU

MARCHE n°2022-008 AVENANT N° 2

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Mairie de SEMOY
 20 place François Mitterrand
 45400 SEMOY
 Représentant légal : M. Laurent BAUDE, maire

B - Identification du titulaire du marché public

A CŒUR VAILLANT SARL
 27 lieu-dit Mouleyre
 33410 CARDAN

C - Objet du marché public

Objet du marché public:

Maintenance de 12 défibrillateurs équipant les bâtiments communaux.

Date de la notification du marché public : 28/09/2022

Durée d'exécution du marché public : 48 mois

Montant du marché public (maintenance annuelle hors consommables) :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 600,00 €
- Montant TTC : 720,00€

Prix unitaire d'un lot de consommables : 86,40€.

Nouveau montant du marché public (maintenance annuelle hors consommables) :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 750,00 €
- Montant TTC : 900,00€

Pour 15 défibrillateurs

Prix unitaire d'un lot de consommables : 86,40€.

Prix unitaire des matériels existants

Désignation	Marque	Référence modèle	P.U. HT révisé à l'aventant n°1
Sacoche pour défibrillateur ZOLL AED Plus	ZOLL	SAC-AEDPLUS	150.12 €
Signalétique : Affiche PVC 3 Gestes Qui Sauvent	M-PRIM	SIGP-GQS	5.40 €
Kit signalétique autocollante (6 éléments obligatoire + affiche GQS PVC)	M-PRIM	SIGA-KIT7	24.84 €
Batterie (10 Piles Duracell)	ZOLL AED Plus	PIL-AEDPLUS	73.44 €
Electrodes adultes avec assistance massage cardiaque (CPRD)	ZOLL AED Plus	EACPRD-AEDPLUS	181.44 €
Electrodes adultes simples	ZOLL AED Plus	EA-AEDPLUS	53.88 €
Electrodes pédiatriques	ZOLL AED Plus	EP-AEDPLUS	95.04 €

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Ajout des prestations de maintenance hors consommables prévues au cahier des charges pour trois défibrillateurs achetés après le début d'exécution du marché.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

☐

Non

☒

Oui

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Clémence RONDEAU, Directrice Générale	Merdrignac, le 11/09/2023	lu et approuvé A COEUR VAILLAN (siegel) 27 Moulin de la Roche 47000 21 Siret : 33 1 10 10 10 10 Tél : 02 30 10 10 10

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Semoy, le 11/09/2023

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

L. Sande



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

11/09/2023